

La fois suivante, l'archer perdra la valeur de sa meilleure flèche à cette cible : vous barrez cette valeur et déduisez la valeur de la meilleure flèche du total de la volée. Signer la feuille de marque en indiquant l'heure et vos initiales.

Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent)

Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand ces pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre.

Dans ce cas, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

C.5 LES PERIODES DE QUALIFICATION ET LES QUALIFICATIONS A REALISER

- Période : du lendemain du championnat de France jusqu'à 10 jours du championnat de France suivant.
- Qualifications : se rapporter au tableau officiel des qualifications diffusé tous les ans par la FFTA.

C.6 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Il convient d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

Les championnats de ligue doivent se dérouler à partir du 15 Avril.

C.7 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

C.7.1 LES GENERALITES

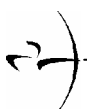
La date du championnat de France est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, sauf pour les benjamins, les minimes, les cadets, les juniors et les vétérans qui le disputent lors d'un championnat séparé.

Les Juniors (arcs classiques, arcs à poulies, arcs classiques sans viseur) concourent le championnat de France "Jeunes".

Organisation

- **Vendredi** : entraînement officiel ;
- **Samedi** : tir de qualification ;
- **Dimanche** : épreuves finales.

Ainsi, le championnat de France individuel de Tir en Campagne devient un championnat de France "scratch", ouvert à tous les archers tirant aux distances internationales et sélectionnés (classement national) pour ce championnat.



C.7.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon les articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international. Le panachage des cibles est autorisé.
- Epreuves éliminatoires (deuxième jour) :
1/8 de finales en round sur 8 cibles : 4 connues et 4 inconnues ;
1/4 de finales en round sur 8 cibles : 4 connues et 4 inconnues.
- Epreuves finales (deuxième jour) :
1/2 finales et finales sur 4 cibles connues, en duel.

Pour les 1/8 et 1/4 de finales, utiliser les cibles des parcours de qualification de la veille, en alternant les parcours déjà tirés.

Pour les 1/2 finales et les finales, installer 2 fois 4 cibles à distances connues, si possible en continu.

C.7.3 LE DEROULEMENT

Afin d'éviter un chevauchement générateur d'attente, il a été retenu pour la phase éliminatoire 2h15 et pour chaque phase de duels 1h15, avec un temps nécessaire pour la réorganisation de pelotons de 15 minutes entre chaque phase.

Avec un départ à 8h30 pour la phase éliminatoire et compte tenu du temps prévisionnel, cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 15h30.

Pour les catégories commençant en 1/4 de finales, un début des tirs à 9h30 est souhaitable. Il laisse suffisamment de temps entre une nouvelle phase pour un aménagement éventuel des sites, si nécessaire. Cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 13h45.

Après chaque phase, les pelotons sont réorganisés pour la phase suivante sans repasser par le greffe, sauf à la fin de la phase éliminatoire pour cause de barrages éventuels.

Les catégories partent les unes après les autres.

Les compétiteurs montant sur le podium sont connus à l'issue du dernier duel et la cérémonie de remise des médailles se fait immédiatement.

Les résultats peuvent être saisis à la fin ou pendant la phase en cours pour la phase précédente.

- **Entraînement**

Aucun entraînement n'est autorisé sur le parcours de la compétition. Un terrain d'entraînement est érigé à proximité pour l'entraînement officiel, la veille du championnat.

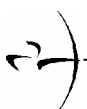
Avant le début des tirs, le jour du championnat, ainsi qu'avant les phases finales, des cibles d'entraînement seront mises à la disposition des concurrents à proximité de la zone de rassemblement.

- **Nombre d'archer qualifiés pour la phase éliminatoire à l'issue du parcours de qualification :**

Catégorie d'arme	Nombre d'archers	Catégorie d'archers
Arcs classiques	les 16 premiers	Seniors Dames, Seniors Hommes
Arcs à poulies	les 16 premiers	Seniors Dames, Seniors Hommes
Arcs nus	les 16 premiers	Seniors Hommes
	les 8 premières	Seniors Dames

Les catégories à 16 archers qualifiés disputent les 1/8, 1/4 et finales.

La catégorie à 8 archers qualifiés dispute les 1/4 et les finales



- **Phase éliminatoire**
- 1/8 de finales

N° de Cible	Diamètre des blasons	Piquet Bleu	Piquet Rouge
1	20	15m	20m
2	40	25m	30m
3	60	40m	45m
4	80	50m	60m
5	20		
6	40		
7	60		
8	80		

2 x 4 cibles (distances connues et inconnues). Chaque groupe de 4 cibles comprendra 2 cibles à distances connues et 2 cibles à distances inconnues. Selon les possibilités, les cibles peuvent être combinées.

Les 16 archers tirent en round, en rotation normale.

Les pelotons sont composés en fonction du classement de la phase de qualification.

Le début du tir est prévu à 8h30.

- 1/4 de finales

Les 8 meilleurs archers issus des 1/8 de finales et ceux qualifiés à l'issue de la phase de qualification (8 archers) tirent en round sur 8 cibles (4 connues et 4 inconnues), en rotation normale, selon le tableau ci-dessous.

Chaque groupe de 4 cibles comprendra 2 cibles à distances connues et 2 cibles à distances inconnues. Les distances inconnues seront différentes du parcours des 1/8 de finales. Selon les possibilités, les cibles peuvent être combinées. Les pelotons sont composés en fonction du classement des 1/8 de finales.

N° de Cible	Diamètre des blasons	Piquet Bleu	Piquet Rouge
1	20	10m	15m
2	40	20m	25m
3	60	35m	40m
4	80	45m	55m
5	20		
6	40		
7	60		
8	80		

- **Phase finale**
- Les 1/2 finales

A l'issue des 1/4 de finales, on retient les vainqueurs des duels dans chaque catégorie qui tirent sur le module de 4 cibles, distances connues, suivant :

N° de Cible	Diamètre des blasons	Piquet Bleu	Piquet Rouge
1	20	15m	20m
2	40	25m	30m
3	60	35m	40m
4	80	45m	55m



Les duels se tirent, pour chaque catégorie, en rotation normale. L'archer ayant le score le plus élevé de la phase précédente tire du piquet de gauche :

Match E	le 1 ^{er} contre le 4 ^{ème}
Match F	le 2 ^{ème} contre le 3 ^{ème}

- Matchs pour les médailles (finales)

Le dernier module de 4 cibles (distances connues) sert pour les finales pour l'or et le bronze. Les vainqueurs de chaque match des 1/2 finales se rencontrent pour les médailles d'or et d'argent, les perdants pour la médaille de bronze. Le peloton est recomposé en fonction de chaque match : celui pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

On pratique un tirage au sort pour connaître l'archer qui commencera le match :

Match H	match pour la médaille de bronze, tiré en premier
Match G	match pour la médaille d'or.

N° de Cible	Diamètre des blasons	Piquet Bleu	Piquet Rouge
1	20	10m	15m
2	40	20m	25m
3	60	40m	45m
4	80	50m	60m

C.7.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES

- Phase de qualification :

En cas d'égalité de points à l'issue de la phase de qualification, tir de barrage sur une cible installée à cet effet près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

- Phase éliminatoire et finale :

En cas d'égalité de points après les 1/8 de finale : tir de barrage sur la dernière cible numérotée du module, si possible une longue ou une cible annoncée avant le départ de cette phase.

En cas d'égalité de points après les 1/4 de finale : tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

(Application au 01/01/2007 - Comité Directeur des 10 et 11 juin 2006).

- Phase finale :

1/2 finales : tir de barrage sur la dernière cible du module tiré par les archers en duels.

Finales pour les médailles.

En cas d'égalité de points lors des finales pour les médailles, tir de barrage sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone centrale, à la distance maximale pour chaque division d'arc.

C.7.5 LES TITRES DECERNES

Le titre de **CHAMPION DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE** est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications.



C.8 DIVERS

- Arbitres : il y aura au moins 1 arbitre pour 4 cibles installées, non compris le président de la commission des arbitres, son adjoint (PCRA) et le ou les arbitres stagiaires en stage pratique pour l'obtention de l'examen 2^{ème} degré.
- Excepté pour les épreuves finales, les arbitres peuvent modifier la composition des pelotons, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer du même club dans le même peloton. En aucun cas, il n'y aura plus de deux archers du même club dans le même peloton.
- Feuilles de marque : voir le chapitre B.12 du Règlement international

C.9 LE ROLE DU DELEGUE FFTA

C'est à la fois un conseiller et un superviseur de l'organisation. Il doit expliquer à l'organisateur ce qui est demandé et imposé par le cahier des charges qu'il transmet à l'organisateur.

Un contact doit être pris 10 mois avant la date du championnat, pour pouvoir présenter le cahier des charges.

Au mois de mars précédent le championnat, une seconde visite, avec l'arbitre responsable, permet de finaliser les parcours.

D. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS

D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE TIR EN CAMPAGNE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir en Campagne en vigueur**.

Arcs concernés : arc classique, arc à poulies ou arc nu (bare bow).

D.2 LES INSCRIPTIONS

Au cours d'un concours de Tir en Campagne inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont de 4 tireurs de catégories quelconques tirant aux distances internationales.

Pour les transferts, voir les Règlements Généraux.

Des Jeunes peuvent participer, mais aux piquets internationaux.

Les noms des 4 tireurs sont déposés au greffe du concours avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre.

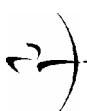
Le classement est établi sur les 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait [1]

- **obligatoire : une dame ou un arc nu (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulie maximum (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

[1] Note :

- Equipes interdites : 2 ou 3 arcs à poulies, 3 arcs recourbés hommes.
- Exemple d'équipes également autorisées :
 - 3 arcs recourbés femmes ;
 - 3 arcs nus (homme et/ou femmes) ;
 - 2 arcs recourbés hommes et 1 arc recourbé femme.



D.3 LES QUALIFICATIONS A RÉALISER

Avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE quel que soit le score réalisé ou avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 meilleurs scores de l'équipe inscrite.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une **fiche de qualification** (modèle dans la guide calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre – selon instruction fédérale - à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Elle recevra un avis de réception de la FFTA.

C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Championnat de France.

La qualification pour le championnat de France par équipes de club doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 24 cibles (12 inconnues et 12 connues ou 24 inconnues ou 24 connues). Une qualification obtenue sur un parcours de 12 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte.

Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Championnat de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Championnat ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut pas présenter deux équipes pour le Championnat

D.4 LA PÉRIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Championnat de France jusqu'à 10 jours avant le championnat de France suivant.

E. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Championnat de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Championnat de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE quel que soit le score réalisé,
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont de **3 archers** (un arc à poulies maximum, une femme ou un arc nu (H ou D) obligatoire). Un Capitaine d'équipe peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition avec un rôle de soutien moral et matériel. Son nom doit être communiqué au greffe avant la compétition. Il devra porter un badge (ou un signe de reconnaissance) fourni par l'organisateur pendant toute la durée de la compétition. Les personnes non munies de badges ne sont pas autorisées sur les parcours excepté sur les zones réservées aux visiteurs.
- Les clubs vainqueurs de ce Championnat de France sont qualifiés d'office pour l'épreuve de l'année suivante. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en Annexe 2.

En cas de sur-affluence (plus de 48 équipes) lors du tir qualificatif, des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur les parcours.

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

La veille du Championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances connues et inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes distances tirées.

L'entraînement officiel se fera aux heures indiquées dans le guide des compétitions de la saison.

